



Villejus Information

A la Une ...



*Le Maire,
les Adjoints,
les membres du Conseil Municipal
et tout le personnel communal
vous souhaitent
d'excellentes fêtes de fin d'année*



Dans ce numéro

Infos administratives	2 à 5
Cadre de vie	6 à 7
Associations, Loisirs	8 à 11
Infos pratiques	12

■ Informations administratives

MAIRIE

FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX

En raison des fêtes de fin d'année,



Les services administratifs et techniques de la Mairie seront fermés :

- Le samedi 13 décembre 2014
- Le mercredi 24 décembre 2014 à 15h30
- Le vendredi 26 décembre 2014 au matin
- Le mercredi 31 décembre 2014 à 15h30

Permanence assurée uniquement pour les inscriptions électorales jusqu'à 17h30 le 31/12

- Le vendredi 2 janvier 2015 au matin



L'ALSH sera fermé :

- Le mercredi 24 décembre 2014 à 17h00
- Le jeudi 26 décembre 2014 toute la journée
- Le mercredi 31 décembre 2014 à 17h00

La bibliothèque municipale sera fermée :

- Du samedi 20 décembre 2014 au lundi 29 décembre 2014 inclus

LE CG91 DIT OUI A LA CONTRACEPTION GRATUITE POUR LES JEUNES

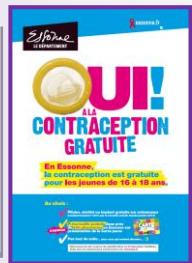


Dans le cadre de sa politique jeunesse et de prévention santé, **le Conseil général dit "Oui à la contraception gratuite pour les jeunes de 16 à 18 ans".**

Depuis janvier 2013, la sécurité sociale prend en charge à 100% la contraception des jeunes filles de 15 à 19 ans (pilules, stérilet ou implant).

A partir du 1er décembre 2014, le Conseil Général renforce cette politique d'accès à la contraception en permettant à tous les détenteurs de la carte jeune de pouvoir disposer **GRATUITEMENT** de préservatifs dans près de 200 pharmacies en Essonne.

La liste des pharmacies partenaires sera disponible sur www.essonne.fr et www.yatou91.fr, ainsi que sur l'application TUP (Trouver Un Préservatif).



INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

POUR VOTER EN 2015, PENSEZ A VOUS INSCRIRE EN MAIRIE AVANT LE 31 DECEMBRE 2014.

L'inscription n'est automatique que pour les jeunes de 18 ans.

En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire

Vous devez vous rendre en mairie pour remplir le formulaire muni d'1 pièce d'identité et d'1 justificatif de domicile.

Pour tout renseignement, veuillez contacter **Madame Isabelle PAIRIN au 01.69.31.74.43**

DATES A RETENIR ELECTIONS 2015 :

Départementales : 22 et 29 mars 2015

Régionales : décembre 2015



LA POSTE DEMENAGE



LA POSTE

Depuis le lundi 17 novembre dernier, le Centre Courrier de Courtabœuf a changé d'adresse.

Pour tout dépôt ou retrait postal, vous devez désormais vous rendre au :

CENTRE COURRIER DE COURTABOEUF
9, avenue du Parana
91940 LES ULIS
(Parc d'Activités de Courtabœuf)

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00
Le samedi de 9h00 à 12h00

NE PLUS SE RENDRE A LA POSTE DE VILLEBON Place de la Mairie



■ Informations administratives



LANCER DU SITE WWW.COURTABOEUF-PARIS-SACLAY.COM

europ' eSSONNE

Les Communautés d'agglomération du Plateau de Saclay et d'Europ'Essonne, compétentes en matière de développement économique, travaillent main dans la main au réaménagement du Parc d'Activités de Courtabœuf qu'elles ont en commun sur leur territoire.

Les élus d'Europ'Essonne et de la CAPS et tout particulièrement les représentants des Ulis, Villebon et Villejust, ont pris des décisions pour faire avancer le projet et notamment, celui de créer un site internet permettant de découvrir ce Parc.

Dorénavant, le site www.courtaboeuf-paris-saclay.com est accessible et offrira de nombreux services tels que :

L'accès aux cartes du Parc d'Activités

La découverte de tous les moyens de transports existants

Les informations relatives aux actions de requalification réalisées et/ou en cours

L'accès à l'annuaire des entreprises implantées sur le parc

Les coordonnées des interlocuteurs (associations de chefs d'entreprises,...)



Plus que jamais, ensemble, Europ'Essonne et la CAPS mettent tout en œuvre pour contribuer au développement économique et à la création de richesses.

PLATEFORME LOCALEMPLOI



Le 16 octobre dernier, Europ'Essonne a mis en ligne sa plateforme www.localemploi.fr.

Véritable outil inédit qui permet de consulter l'ensemble des annonces locales, collectées sur les différents sites spécialisés. Emplois, stages, alternance, formations et jobs de particuliers du territoire y sont référencés et s'adressent à tous !

Dominique Fontenaille, Vice-Président en charge de l'emploi, de l'insertion et de la création d'entreprise a officiellement lancé le site www.localemploi.fr



Local'Emploi offre un véritable service aux entreprises locales en permettant la mise en ligne de leurs offres d'emploi. Beaucoup d'offres sont cachées ou passent directement par les réseaux personnels, grâce à ce dispositif, c'est une visibilité assurée sur son territoire.



LES ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Afin de soutenir les évènements festifs, sportifs ou culturels qui contribuent au rayonnement communautaire, les élus d'Europ'Essonne accordent chaque année de nombreuses subventions, réparties en 3 enveloppes :

- . La première de 50 000 € est distribuée sur les 14 communes au prorata du nombre d'habitants.
- . La deuxième de 50 000 €, également, est répartie sur proposition de la Commission Sports et Culture sur les projets ou les évènements en fonction de leur rayonnement, de l'image apportée à Europ'Essonne, de leur caractère innovant, tant dans les domaines culturel, sportif que social.
- . La troisième enveloppe de 20 000 € est attribuée sur proposition de la Commission Sports et Culture à une ou plusieurs manifestations organisées à titre exceptionnel, c'est-à-dire non récurrentes sur le territoire et d'envergure nationale ou internationale



Pour la Commune, les élus communautaires de Villejust ont obtenu une subvention pour la Clé de sol et la Troupe de Zicos.

■ Informations administratives

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2014 (EXTRAIT)



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de
ADOPTER la Décision Modificative n°2 au Budget Primitif 2014 de la Commune telle que proposée par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de
CHARGER Monsieur le Maire de procéder à l'enquête de recensement de la population qui se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015 et de l'organiser
CREER 5 postes occasionnels ou saisonniers d'agents recenseurs
DESIGNER un coordonnateur communal chargé de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement
FIXER la rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal
DIRE que les crédits nécessaires ainsi que les recettes seront inscrits au budget de l'exercice 2015
AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de
SUPPRIMER un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe
CREER un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe
MODIFIER le tableau des effectifs du personnel en conséquence

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de
AUTORISER Monsieur le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la commune devant la Cour Administrative d'Appel de Versailles lors de dossiers contentieux en matière d'urbanisme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de
DESIGNER Maître LEBAUT, Avocat à Sceaux (92), en vue de représenter la commune devant la Cour Administrative d'Appel de Versailles dans un dossier de contentieux d'urbanisme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de
APPROUVER le changement de dénomination de l'association ZICORAMA 91, désormais dénommée La Troupe des Zicos et le versement du solde de la subvention de fonctionnement correspondant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de
DESIGNER un élu référent titulaire et suppléant « Appel des 100 » et un élu référent titulaire et suppléant « Développement Durable » dans le cadre de l'engagement partenarial 2013-2017 de la commune avec le Conseil Général de l'Essonne, comme suit :

- . Référents «Appel des 100» : titulaire : Yvette SIBILIA, suppléant : Cécile CUNY
- . Référents «Développement Durable» : titulaire : Sauveur CONCORDIA, suppléant: Pierre CAMBON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de
APPROUVER les termes de la charte de qualité des réseaux d'assainissement proposée par l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE)
AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite charte et tout document afférent à cette affaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de
INSTITUER une taxe d'aménagement majorée de 20% sur des secteurs délimités du territoire communal à compter du 1^{er} janvier 2015. Les abris de jardin jusqu'à 9m² en seront exonérés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de
EMETTRE un avis défavorable au projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale tel que présenté par le Préfet de la Région Ile-de-France
DEMANDER la fusion de la CAEE et de la CAPS au sein d'un nouvel EPCI
EXAMINER favorablement l'extension possible au Pays de Limours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de
ACCORDER l'indemnité de conseil au taux plein au comptable du Trésor, Madame Denise LEFEVRE

Retrouvez le procès-verbal de ce conseil municipal dans son intégralité sur notre site internet
www.mairie-villejust.fr - Rubrique Votre Mairie - Les Conseils Municipaux

■ Informations administratives

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015

Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

Cette année, le recensement se déroule du 15 janvier au 14 février 2015.

Le recensement, c'est utile à tous

Des résultats du recensement de la population découlent la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public.

Le recensement, c'est simple.

Pas besoin de vous déplacer. En effet, un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident.

Merci de remplir lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Nouveauté : il vous est proposé d'opter pour le recensement en ligne, plus simple et plus rapide.

Le recensement, c'est sûr.

Vos informations personnelles sont protégées, seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires.

Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois.

Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

En savoir + sur www.le-recensement-et-moi.fr



CCAS – GALETTE DES ROIS DES ANCIENS 2015 - RAPPEL

Retenez la date de la Galette des Rois qui aura lieu le samedi 10 janvier 2015 à 15h, Salle des 2 Lacs.

Les personnes **âgées de 60 ans et + inscrites sur les listes électorales** recevront une invitation dans le courant du mois de décembre 2014.

Pour les autres, merci de vous faire connaître en Mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.



2015
COLLECTE DES VEGETAUX APRES-MIDI

MARDI 06 JANVIER
MARDI 20 JANVIER

MARDI 03 FEVRIER
MARDI 17 FEVRIER

MARDI 03 MARS
MARDI 22 DECEMBRE

(le reste de l'année, ces déchets sont collectés chaque semaine le mardi après-midi)

ETRENNES, ATTENTION AUX USURPATEURS !



Comme chaque année, des personnes sont susceptibles de se présenter à votre domicile, au nom du SIOM et/ou de Véolia, afin de vous vendre des calendriers. Même si certains calendriers peuvent présenter le logo du SIOM ou celui de VEOLIA, il s'agit là d'une utilisation frauduleuse.

Le SIOM et la société OTUS-VEOLIA, chargée de la collecte pour le compte du SIOM, n'autorisent en aucun cas une telle pratique. Cependant, certains agents VEOLIA exercent cette démarche à titre privé.

Pour cela, ils doivent être en mesure de vous présenter un justificatif récent (- de 3 mois) d'appartenance à la société OTUS-VEOLIA.

Tout autre document (carte professionnelle, contrat de travail, ...) n'est pas acceptable.

Si ces personnes se présentent à votre domicile et qu'ils ne peuvent vous fournir un justificatif, vous pouvez les signaler à la gendarmerie afin que des contrôles soient opérés.



GUIDE DE BON VOISINAGE

CHAMBRE D'AGRICULTURE
INTERDÉPARTEMENTALE
ILE-DE-FRANCE

Pour favoriser le dialogue, apprendre à mieux se connaître, et bien vivre ensemble..., la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France met à disposition un petit guide de bon voisinage.

Sur le leitmotiv « **Mieux se connaître et bien vivre ensemble** », ce dépliant rappelle à chacun que si la campagne est un lieu de vie agréable, c'est aussi un lieu de travail pour les agriculteurs. Il en découle en conséquence une cohabitation entre habitants et agriculteurs qui n'est pas toujours évidente, avec parfois des situations de conflits ou de tensions.

Ce document, adapté à partir d'une création des Chambres de Normandie, est non seulement un outil de dialogue pour favoriser les échanges entre agriculteurs et habitants, mais aussi un outil pédagogique pour faire découvrir l'agriculture.

Le guide est disponible en mairie ou téléchargeable sur le site internet www.ile-de-france.chambagri.fr



Cadre de Vie



ET ECO-EMBALLAGES INVENTA L'INFO-TRI

Tout le monde l'attendait, Eco-Emballages l'a créé.

En effet, afin de rendre plus clair les consignes de tri et de simplifier ainsi le geste, l'éco-organisme Eco-Emballages a créé de nouvelles consignes que les marques relayent sur leurs emballages.

D'un simple coup d'œil, il est désormais très simple de savoir si l'emballage est :

- à jeter** : dans le bac d'ordures ménagères (Grenat)
- à recycler** : dans le bac emballages (Jaune)

Exemple du format bloc couleur



Exemple du format ultracompact monochrome



Attention, il ne faut surtout pas confondre le Point Vert avec l'info-tri. Apposé sur 95 % des emballages, le Point vert signifie que l'entreprise qui met sur le marché le produit verse une contribution financière à Eco-Emballages pour financer le dispositif de collecte sélective, de tri et de recyclage.

ATTENTION AU STATIONNEMENT GÊNANT DURANT LA PERIODE HIVERNALE

Veuillez à ne pas gêner le passage des engins de déneigement

Rappel :



Pendant la période hivernale, il est impératif de veiller à ne pas gêner le passage des engins de déneigement par un stationnement inapproprié.

Quand la météo annonce de la neige, pensez bien à garer comme il faut votre véhicule. Merci.

Le stationnement sur les voies faisant l'objet d'un déneigement par les services communaux est interdit par temps de neige, afin de permettre le passage des engins de déneigement.

Un véhicule garé sur le bas côté risque d'être endommagé et génère un bourrelet de neige qui gênera les futurs usagers de la route.



La photo illustre comment un véhicule oblige le chasse-neige à une longue et périlleuse marche arrière tout en privant une rue d'un service de viabilité hivernale nécessaire pour garantir la sécurité des usagers.

MEDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL 2014 REMISE DES PRIX NOEL 2013 ET MAISONS ET JARDINS FLEURIS 2014

Cérémonie du samedi 22 novembre 2014 à l'Espace Communal des Coudrayes

Remises des diplômes d'Honneur du Travail aux récipiendaires

Monsieur le Maire, entouré des membres du Conseil Municipal a félicité et remis les diplômes d'Honneur du Travail aux administrés récompensés pour 20, 30, 35 ou 40 ans de travail :

Echelon Argent

DALPONT Nathalie
GICQUEL Franck
DA SILVA Paulo

Echelon Vermeil

GRASSI Romolo
HAMON-RIVY Stéphanie
BARRE Anne-Marie
YOLLE Catherine

Echelon Or

LE BOZEC Guy
PERROT Philippe
MARTIN Gilberte
MARTIN Jean-Philippe

Echelon Grand Or

TREBAUX Philippe
COSTA Antonio
THERAULT Didier



Remise de la Médaille d'Honneur du Travail

Monsieur le Maire a également remis la Médaille d'Honneur du Travail, échelon Vermeil, à Monsieur Jean MATIAS, *employé municipal au Complexe Sportif de la Poupardière*, pour ses 30 ans au service de la commune de Villejust.

Remise des Prix des décos de Noël 2013 et des Maisons et Jardins Fleuris 2014

Monsieur Sauveur CONCORDIA, Adjoint à l'Environnement et aux Espaces Verts, a décerné les prix des plus belles décos de Noël 2013 et du fleurissement 2014 :

Illuminations 2013 : 1er GUILLOU Daniel,
2ème DIEGUEZ Vincent, 3ème LABARRE Colette

Maisons fleuries 2014 : 1er VENTADOUR Daniel,
2ème ARMAND Bernard, 3ème SANCHEZ Thierry

Jardins fleuris 2014 : 1er COSTA Antonio,
2ème DECROIX Eliane, 3ème MARQUES Joâo

Le verre de l'amitié a clos agréablement cette cérémonie qui s'est déroulée dans un esprit très convivial.





3 CONCERTS GRATUITS DU NOUVEL AN OFFERTS PAR EUROP'ESSONNE

Commencez l'année en musique !

Organisés par Europ'Essonne, ces trois concerts conviviaux, festifs et gratuits s'adressent aux habitants des quatorze communes de l'agglomération. Pour cette occasion, autour de l'Orchestre de Massy et du chœur l'Atelier sont rassemblés des ensembles instrumentaux et des chœurs d'Europ'Essonne.

Dans la continuité du fil conducteur des 4 éléments et après la Terre en 2014, le thème 2015 sera celui de l'Eau.

Une programmation riche en surprises vous attend. Tenue secrète jusqu'à la dernière minute, elle sera révélée par les commentaires des chefs d'orchestre au fil des concerts... à savourer en famille.



3 CONCERTS GRATUITS DU NOUVEL AN

Jeudi 1^{er} Janvier 2015

11h - Massy, Opéra - Place de France

15h - Longjumeau, Théâtre - 20 Av. du Général de Gaulle

18h - Villebon-sur-Yvette, Espace Jacques Brel

Rue Jacques Brel

Concerts gratuits sans réservation



LA TROUPE DES ZICOS

Programme de fin d'année pour les Zicos



Alors que les spectacles 2014 se sont achevés il y a plusieurs semaines, l'équipe Zicorama n'est pas pour autant à l'arrêt.

Le DVD du concert « Les Zicos mènent la danse » est en cours de montage, il sera disponible à partir du 10 janvier. Pour les personnes désirant commander un exemplaire c'est possible en composant ce numéro : 06 13 25 10 22

La troupe des Zicos participera au marché de Noël à Villejust pour interpréter en version acoustique des chants traditionnels.

En même temps, l'équipe commence à plancher sur la prochaine édition envisagée pour 2015...

Vous pouvez contacter la troupe des Zicos
Par téléphone au 06 26 05 38 28
Par mail zicorama91@hotmail.fr
Consulter le site : www.zicosite.fr



ESPACE COMMUNAL DES COUDRAYES
SPECTACLE DE NOËL



La compagnie du Théâtre à Sornettes
vous présente

LE NOËL D'ALICE



Pour Alice la Malice, tout commence par une lettre.

« Cher Père Noël, cette année le seul cadeau que je voudrais, c'est te voir pour de vrai ».

Noëlla, la cousine du Père Noël, l'emmène dans la forêt magique. Cependant, le Père Noël a disparu, il est prisonnier du Dragon Bouche Feu.

Aidée de Blandine, la Reine des Neiges, elle libérera le Père Noël et pourra ainsi réaliser son rêve.

Avec du courage et de la malice, les rêves prennent vie !

MERCREDI 17 DECEMBRE 2014 A 15H00
ESPACE COMMUNAL DES COUDRAYES
(Gratuit pour les enfants inscrits ce jour à l'ALSH)

Tarifs : 1,60 € par enfant (de 3 à 12 ans)
3,00 € par adulte

Durée du spectacle : 45 mn
Public entre 3 et 12 ans

INSCRIPTIONS AU 01.69.31.56.73
(Monsieur Bruno FRAMERY)



REGARDS EN ARRIERE

La persévérance de l'association Regards en arrière a été récompensée !

Nous avons pu entrer en contact avec l'arrière-petite-fille et la petite-fille de Marie-Jeanne ISTIN.

Par l'intermédiaire du site Internet geneanet.org, une référence pour tous les généalogistes amateurs, nous avons pu, non seulement obtenir une photo de **Marie-Jeanne ISTIN**, morte pour la France en 1940, mais aussi permettre à des personnes de compléter leur histoire familiale. A cette occasion, il leur a été permis de retrouver des cousins perdus de vue depuis plusieurs décennies.

Le 29 octobre dernier, **Sandrine et Eliane**, les arrière-petite-fille et petite-fille de **Marie-Jeanne ISTIN** étaient à Villejust. Place du souvenir (la bien nommée), nous avons évoqué avec beaucoup d'émotion la vie passée de plusieurs familles Villejustiennes.

Merci à **Sandrine et Eliane** d'avoir répondu favorablement et avec gentillesse à notre requête. Grâce à elles, ces moments d'histoires locales ne seront pas oubliés.

Pour Regards en arrière, Thierry ETIENNE



Sandrine et Eliane



Marie-Jeanne

RANDONNEES PEDESTRES



Prenez de bonnes résolutions, venez marcher !

Voici le calendrier des randonnées pédestres

Lundi 15 décembre	Rocher de Saulx
Lundi 22 décembre	lieu non précisé
Lundi 05 janvier	La Ville du Bois
Lundi 12 janvier	Villejust
Lundi 19 janvier	Saulx les Chartreux
Lundi 26 janvier	lieu non précisé

Michèle
Karen
Michèle
Michèle
Michèle
Annick



RDV à Nozay, parking du cimetière à 13h30, départ 13h45 précises

Pour tout renseignement, veuillez contacter Michèle JOUBIN au 06 62 59 84 34.

D'autres possibilités de randonnées s'offrent également à vous. Allez visiter le site www.randulis.com

Associations

Pour la parution du n°410,
les articles associatifs à
faire paraître devront
parvenir en mairie
au plus tard le
29 décembre 2014

Ramassage des encombrants

Vendredi 12 décembre 2014

Vendredi 16 janvier 2015

Retrouvez toutes les dates
sur notre site internet :

www.mairie-villejust.fr

Rubrique Ville pratique



Bureau Municipal

Serge PLUMERAND

Maire

Igor TRICKOVSKI

1er Adjoint

Affaires Générales, Sécurité, Démocratie Locale,
Culture

Sylvie ARMAND-BARBAZA

2ème Adjointe

Finances, Affaires Scolaires et Péri-scolaires

Didier MEZIERES

3ème Adjoint

Urbanisme, Aménagement du Territoire, Travaux

Estelle QUADJOVIE

4ème Adjointe

Communication, Information, Jeunesse

Sauveur CONCORDIA

5ème Adjoint

Environnement, Développement
Durable, Entretien du Patrimoine

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :

Cécile FERNANDES - Secrétaire de cabinet - 01 69 31 74 41

Email : cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr

Horaires d'ouverture de la mairie

Accueil – CNI – sacs végétaux **01.69.31.74.40**

Affaires générales – Etat civil 01.69.31.74.43

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 10h30 à 12h00

de 13h30 à 17h30

de 13h30 à 17h30

de 09h00 à 12h00

Mercredi :

Samedi (permanence)

Affaires scolaires 01.69.31.74.42

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

de 10h30 à 12h00

de 13h30 à 17h30

de 09h00 à 12h00

Samedi (permanence)

Attention, fermeture le mercredi

Urbanisme 01.69.31.74.46

Ouvert du lundi au vendredi

de 13h30 à 17h30

Eventuellement sur rendez-vous uniquement le matin les

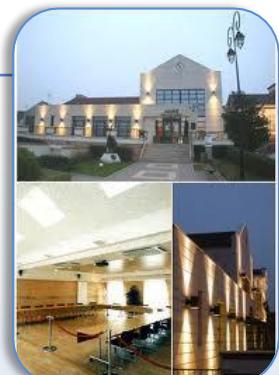
lundis, mardis, jeudis et vendredis

de 09h00 à 10h30

Services techniques (secrétariat) 01.69.31.74.46

Fax

01.60.14.65.82



Conception et rédaction :

Liliane GASPARIK

Contact :

gasparik.liliane@mairie-villejust.fr